

Approbation des conventions pour la
période du 16/11/2019 au 14/02/2020.

Conseil d'administration du 9 mars 2020

Délibération 2020/03/CA-029

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les conventions signées dans la période du 16 novembre 2019 au 14 février 2020.

Toulouse, le 9 mars 2020
Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 36

Nombre de voix favorables : 36
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0